

Le dépôt de cendres chaudes dans le bac brun à éviter !

(Beauharnois – Le 16 décembre 2021) À la suite d'un récent incident survenu sur son territoire, la MRC de Beauharnois-Salaberry rappelle aux citoyens qu'il est strictement déconseillé de déposer des cendres chaudes dans son bac brun.

“Il faut en tout temps éviter de déposer des cendres chaudes dans son bac, étant donné qu'il y a déjà bien souvent des matières inflammables à l'intérieur et que le plastique du bac lui-même peut se prêter à la combustion quand il est en contact avec une matière très chaude. Il est fortement conseillé aux gens de laisser refroidir les cendres pendant au moins 72 heures (3 jours) avant de les mettre au bac. Comme l'a démontré ce récent événement, ne jamais garder son bac trop près de la maison s'avère également une bonne habitude à prendre” de mentionner M. Martin Argouin, coordonnateur en sécurité incendie et civile pour la MRC.

Pour toute information sur la collecte des matières organiques ou recyclables, consultez le site Internet de la MRC au www.mrcbhs.ca ou composez le 450 225-5055.

MRC de Beauharnois-Salaberry

-

30

-

Source: Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Tél: (450) 225-0870 (poste 226)
Courriel: g.longtin@mrcbhs.ca